



CENT QUARANTE-SIXIÈME CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMS

Février 2020

Point 22.1 de l'ordre du jour provisoire

Réforme de l'OMS

Participation des acteurs non étatiques aux organes directeurs de l'OMS

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée d'intervenir au nom du Conseil International des Infirmières (CII). Le CII vous souhaite une heureuse Année du personnel infirmier et des sages-femmes et remercie l'OMS et les États Membres de reconnaître leur contribution vitale à la santé mondiale. La mise en œuvre des changements proposés dans le rapport examiné diluera la contribution des infirmières et des sages-femmes à l'OMS. Cette année, il est d'une importance capitale de ne pas étouffer la voix des infirmières, ce qui pourrait être perçu comme entrant en contradiction flagrante avec l'appel de l'OMS en faveur de la reconnaissance des soins infirmiers et de la profession de sage-femme à l'échelle mondiale.

Nous ne jugeons pas efficace d'organiser en secteurs les organisations de la société civile (OSC). Les déclarations des OSC constituent un mécanisme important pour permettre aux États Membres d'appréhender dans toutes leurs dimensions les questions à l'ordre du jour et chaque OSC apporte une contribution inestimable en présentant un point de vue pratique et pragmatique au débat de politique générale. Les déclarations par secteur auront une incidence sur la qualité de l'élaboration des politiques car, compte tenu de la diversité des OSC, il est probable que cela amène un consensus mou. En outre, la limitation du nombre de déclarations par point de l'ordre du jour réduira la contribution de la société civile et pourrait conduire à un débat plus vague.

Le CII exprime également son profond désaccord avec la proposition de limiter la taille des délégations des OSC. Ce serait particulièrement fâcheux si les nouvelles modalités devaient être testées lors de la soixante-treizième Assemblée mondiale de la Santé (AMS). Nous collaborons étroitement avec les parties prenantes, y compris le Directeur général de l'OMS, pour veiller à ce que l'Année du personnel infirmier et des sages-femmes soit fêtée et mise à profit pour exploiter la puissance particulière des effectifs infirmiers en matière de prestation de soins de santé primaires. Alors que nous célébrons cette mesure historique de l'OMS, il est temps que nous joignons le geste à la parole. Cela signifie qu'il faut porter la voix des infirmières au cœur du processus décisionnel de l'OMS plutôt que de les réduire au silence, et ne pas fermer la porte aux nombreuses infirmières souhaitant participer à l'AMS en tant que membres de la délégation du CII.

Je vous remercie de votre attention.